RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01123
Numéro SIREN : 884 105 677
Nom ou dénomination : ABH TECHNOLOGIES

Ce dépôt a été enregistré le 14/03/2024 sous le numéro de dépôt 4692

DÉPÔT DU

04692 14 MARS 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Actif			Au 31/12/2022 Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au 31/12/2021
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles				
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations financières[2]	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	30 003		30 003	30 003
		Créances rattachées à des participations	89 643		89 643	475
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières				
		TOTAL	119 646		119 646	30 478
Total de l'actif immobilisé			**119 646**		**119 646**	**30 478**
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		TOTAL				
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances[3]	Clients et comptes rattachés				
		Autres créances	781		781	525
		Capital souscrit et appelé, non versé				
		TOTAL	781		781	525
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités				99
		TOTAL				99
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant			**781**		**781**	**625**
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			**120 428**		**120 428**	**31 104**
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières					89 643	475
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						

Clause de réserve de propriété — Immobilisations — Stocks — Créances clients

	Passif	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021
Capitaux propres	Capital (dont versé : 30 000)	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-2 884	
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		-2 302
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	-1 265	-582
	Situation nette avant répartition	25 850	27 115
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total	**25 850**	**27 115**
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total		
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	91 074	1 061
	Total	**91 074**	**1 061**
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 504	2 928
	Dettes fiscales et sociales		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Total	**3 504**	**2 928**
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes et des produits constatés d'avance	94 578	3 989
	Écarts de conversion passif		
	TOTAL DU PASSIF	**120 428**	**31 104**
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		
	à moins d'un an	94 578	3 989
	Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) dont emprunts participatifs		

			France	Exportation	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises					
	Production vendue : - Biens					
	- Services					
	Chiffre d'affaires net					
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
	Autres produits				15	
		Total			15	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises	Achats				
		Variation de stocks				
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats				
		Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (3)				1 280	582
	Impôts, taxes et versements assimilés					
	Salaires et traitements					
	Charges sociales					
	Dotations d'exploitation	· sur immobilisations		amortissements provisions		
		· sur actif circulant				
		· pour risques et charges				
	Autres charges					
		Total			1 280	582
		Résultat d'exploitation	A		-1 265	-582
Oper. commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		B			
	Perte supportée ou bénéfice transféré		C			
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)					
	Reprises sur provisions, transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total				
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
		Total				
		Résultat financier	D			
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (± A ± B - C ± D)		E		**-1 265**	**-582**

			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021 12 mois
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital			
	Reprises sur provisions et transferts de charge			
		Total		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
		Total		
	Résultat exceptionnel	F		
Participation des salariés aux résultats		G		
Impôt sur les bénéfices		H		
BÉNÉFICE OU PERTE (± E ± F - G - H)			**-1 265**	**-582**

(1) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(2) Dont	charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs
	incidence après impôt des corrections d'erreurs
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier
	- redevances de crédit-bail immobilier

(4) Dont produits concernant les entités liées

(5) Dont intérêts concernant les entités liées

1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes découlant des textes légaux et règlementaires applicables en France.

Ils respectent en particulier les dispositions des règlements de l'Autorité des Normes Comptables modifiant le règlement n°2014–03 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Conformément à l'article L 123-16-1 du code de commerce, les comptes annuels ne présentent pas d'annexe car la société ne dépasse pas les seuils de 350K€ de total bilan, 700K€ de chiffre d'affaires et de 10 salariés.

2 Informations relatives aux filiales et participations

Tableau des filiales et participations

Filiales (+ de 50 % capital détenu).	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
PRIVATE MARKET EXCHANGE (PMEX)	35 112	- 47 887	85.45%	- 268 279

edi-tdfc

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. *209-0 B* (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS ABH TECHNOLOGIES	
SIRET 8 8 4 1 0 5 6 7 7 0 0 0 1 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 Rue Frain de la Gaulayrie 35500 VITRE	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées: Programmation informatique

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux normal | Bénéfice imposable à 15% | Déficit: 1265

Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%

2 Plus-values — PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ — Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée: X — LOOP V4.60.0

Examen de conformité fiscale

☐ Prestataire de confiance :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
PKF ARSILON 22 rue de l'Alma 35000 Rennes Tél:	Tél:
OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Date: Lieu: RENNES Qualité et nom du signataire: M HUIGNARD Frédéric - Gérant Signature:

15/06/2023 11:24:52

edi-tdfc

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A

Désignation de l'entreprise SAS ABH TECHNOLOGIES — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 5 Rue Frain de la Gaulayrie 35500 VITRE

SIREN 884105677

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 31/12/2022

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	119646	042	119646
	Total I (5)	044	119646	048	119646
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072	781	074	781
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084		086	
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	781	098	781
	Total général (I+II)	110	120428	112	120428

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	30000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	-2884
	Résultat de l'exercice	136	-1265
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	25850
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	3504
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 91074)	172	91074
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	94578
	Total général (I + II + III)	180	120428

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	89643	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	89167
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

15/06/2023 11:24:52

edi-tdfc

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)**

DGFiP N° 2033-B

Désignation de l'entreprise SAS ABH TECHNOLOGIES

Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2022

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
		Services *		217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	15
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	15
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)					242	1280
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *			243		244	
	Rémunérations du personnel *					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements *					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)					264	1280
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	-1265
Produits financiers (III)			280		**Charges financières (V)**	294	
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*)		347			300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D)		348				
Impôt sur les bénéfices (VII)						306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	-1265
B – RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314	1265
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986				342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 *septies*)	981	ZFU (44 *octies* A)	987			
	ZRD (44 *terdecies*)	127	JEI (44 *sexies* A)	989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991	ZRR (44 *quindecies*)	138			
	ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Investissements outre-mer	344			
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)		655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)		643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)		645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)		647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)		648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		990			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	354 1265
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 2884				dont imputés sur le résultat :		360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	372 1265

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

15/06/2023 11:24:52

edi-tdfc

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABH TECHNOLOGIES 31122022 — Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	30478	482	89167	484		486	119646	
TOTAL		490	30478	492	89167	494		496	119646	

II AMORTISSEMENTS

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Immobilisations	Valeur d'actif * ①		Amortissements * ②		Valeur résiduelle ③		Prix de cession * ④		Plus ou moins-values : Court terme * ⑤		Long terme : 19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧	
Voir détail en annexe																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations		590		583		594		595	
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

15/06/2023 11:24:52

edi-tdfc

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

DGFiP N° 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS ABH TECHNOLOGIES 31122022 — Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres im. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	2884
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	2884
Déficits de l'exercice	860	1265
Total des déficits restant à reporter	870	4149

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	152
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

15/06/2023 11:24:52

edi-tdfc

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 31/12/2022

SIREN 884105677

Dénomination de l'entreprise : SAS ABH TECHNOLOGIES

Adresse (voie) : 5 Rue Frain de la Gaulayrie

Code postal : 35500 Ville : VITRE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	20000
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique : EURL Dénomination : FIN'EXTENSO

N° SIREN (si société établie en France) : 488331893 % de détention : 33,33 Nb de parts ou actions : 10000

Adresse : N° 43 Voie : Chemin de la Hurée

Code Postal : 95320 Commune : ST LEU LA FORET Pays :

Forme juridique : SARL Dénomination : MISE EN VALEURS

N° SIREN (si société établie en France) : 445283492 % de détention : 33,33 Nb de parts ou actions : 10000

Adresse : N° 5 Voie : Rue Frain de la Gaulayrie

Code Postal : 35500 Commune : VITRE Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse : N° Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention : Nb de parts ou actions :

Adresse : N° Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) : M Nom patronymique : BARBIER Nom(s) : JOHANN

Nom marital : BARBIER % de détention : 33,33 Nb de parts ou actions : 10000

Naissance : Date : 27061976 N° Département : 76 Commune : ROUEN Pays : FR

Adresse : N° 11 Voie : Rue Colette

Code Postal : 35340 Commune : LIFFRE Pays :

Titre (2) : Nom patronymique : Nom(s) :

Nom marital : % de détention : Nb de parts ou actions :

Naissance : Date : N° Département : Commune : Pays :

Adresse : N° Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

edi-tdfc ⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31 12 2022 SIREN 884 105 677

Dénomination de l'entreprise SAS ABH TECHNOLOGIES

Adresse (voie) 5 Rue Frain de la Gaulayrie

Code postal 35500 Ville VITRE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :	905	1

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

PKF ARSILON

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité SAS ABH TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 120 428€
- Chiffre d'affaires : -€
- Résultat comptable : -1 265€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Rennes
Le 15/05/2023

Aude BOUVET

Expert-Comptable Associée

TÉL. / 02 30 03 40 80

Urban Quartz - Bâtiment 1
22 rue de l'Alma
35000 Rennes

pkf-arsilon.com

PKF Arsilon Conseil - Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Paris Ile-de-France - SARL au capital de 11 602 480 €. Siège social : 47 rue de Liège 75008 Paris. RCS Paris 913 046 835. TVA n° FR 03 913 046 835. SIRET 913 046 835 00017. Code APE 6920Z.
PKF Arsilon Conseil est une société membre de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes. Ni les autres sociétés membres, ni les sociétés correspondantes du réseau, ni PKF International Limited ne sont responsables ou n'acceptent la responsabilité pour les travaux ou les conseils que PKF Arsilon Conseil fournit à ses clients.

PKF ARSILON

Plaquette

ABH TECHNOLOGIES

5 Rue Frain de la Gaulayrie

35500 VITRE

Exercice clos le 31/12/2022

ABH TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros
Siège social : 5 rue Frain de la Gaulayrie - 35500 Vitré
RCS Rennes 884 105 677
(la « **Société** »)

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2023

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître une perte nette comptable de 1.265 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :
(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.265 euros, en intégralité au compte report à nouveau, qui passe ainsi de - 2.884 € à - 4.149 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale reconnait qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

TROISIÈME RÉSOLUTION :
(*Pouvoirs*)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions susvisées.

ABH TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée au capital de 30.000 euros
Siège social : 5 rue Frain de la Gaulayrie - 35500 Vitré
RCS Rennes 884 105 677
(la « **Société** »)

ASSEMBLEE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2023

Procès-verbal de délibération

Le vendredi 7 juillet 2023, à 16 heures,

Les membres de la Société se sont réunis au siège social sur la convocation de Monsieur Frédéric HUIGNARD, en qualité de Gérant de la SARL MISE EN VALEURS, Présidente de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- examen du rapport de gestion sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbation des comptes et affectation du résultat ;
- quitus au Président ;
- questions diverses.

Sont présents :

Monsieur Frédéric HUIGNARD, représentant la société MISE EN VALEURS, propriétaire de	10.000 actions
Madame Isabelle APRILE, représentant la société FIN'EXTENSO, propriétaire de	10.000 actions
Monsieur Johann BARBIER, propriétaire de	10.000 actions
TOTAL égal au nombre d'actions composant le capital social	30.000 actions

Le capital étant entièrement représenté, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Frédéric HUIGNARD est appelé à la Présidence de l'Assemblée.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les statuts de la société,
- le texte des résolutions,
- divers documents.

Puis il rappelle que le texte des résolutions proposées a été adressé aux Associés plus de quinze jours avant la date de la réunion, et que ce même document a été tenu à la disposition des Associés dans le délai légal, ce dont il lui est donné acte.

Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges de vues entre les membres de l'Assemblée et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION :
(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve ledit rapport de

gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître une perte nette comptable de 1.265 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'Assemblée Générale approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION :
(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 1.265 euros, en intégralité au compte report à nouveau, qui passe ainsi de - 2.884 € à - 4.149 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale reconnait qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION :
(*Pouvoirs*)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions susvisées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal que les Associés ont signé après lecture.

M. Frédéric HUIGNARD | Mme Isabelle APRILE | M. Johann BARBIER